# International Council for Education of People with Visual Impairment

**Africa Region**

**------------------------------------------------------------------------------**

# Appel à l'action pour une réponse inclusive COVID-19 sur l'éducation en Afrique

## 31 mai 2020

## 1. Préambule

 Avant l'épidémie de COVID-19, on estimait à 285 millions le nombre de déficients visuels (aveugles et malvoyants) dans le monde, dont environ 90% vivent dans des pays à faible revenu. De tous les enfants d'âge scolaire ayant une déficience visuelle, moins de la moitié reçoivent une éducation.

 Avec le déclenchement de la pandémie de COVID-19 qui a maintenant enveloppé le monde entier, les gouvernements ont pris des mesures de réponse rapide pour contenir la propagation du virus et pour atténuer son impact. Dans le secteur de l'éducation, par exemple, dans de nombreux pays, les établissements d'enseignement ont été fermés et des méthodes pédagogiques alternatives telles que l'enseignement en ligne et à distance ont été adoptées pour assurer la continuité du processus d'apprentissage.

## 2. Défi

 Malheureusement, ces alternatives se sont avérées exclure les apprenants ayant une déficience visuelle, y compris ceux ayant des handicaps supplémentaires. Cela est attribuable à un manque de planification inclusive dans la conception et la mise en œuvre de ces méthodes éducatives alternatives, aux interfaces des médias d'apprentissage et aux méthodes pédagogiques inaccessibles ainsi qu'à la mauvaise ou à l'absence d'Internet et du signal radio.

 Dans des situations où ces conditions sont favorables, des défis plus pratiques contribuent encore à l'exclusion des apprenants aveugles ou malvoyants des programmes actuels d'apprentissage en ligne et à distance. Ces défis comprennent l'absence de contenu accessible, le manque d'appareils nécessaires à la lecture et à l'écriture et le manque de compétences pour manipuler les appareils et interagir avec le contenu.

 En conséquence, la plupart des apprenants malvoyants, en particulier en Afrique, sont laissés pour compte ou totalement exclus des processus d'apprentissage alternatifs. Pour eux, les mesures de réponse COVID-19 dans le secteur de l'éducation ont accru leur éloignement du droit à l'apprentissage, exacerbant ainsi encore une situation déjà préjudiciable. Il est plus probable que les apprenants malvoyants qui vivent dans des endroits reculés et les réfugiés seront les plus touchés par ces méthodes éducatives alternatives. De plus, en raison du long séjour à la maison, les apprenantes ayant une déficience visuelle qui ont été coupées des services de protection essentiels et des réseaux sociaux peuvent trouver encore plus difficile d'accéder à l'éducation. Cela a fait craindre de plus en plus que les apprenantes ayant une déficience visuelle ne soient pas en mesure de poursuivre leurs études, ce qui entraînerait une augmentation des taux d'abandon, ce qui aggravera encore les disparités entre les sexes dans l'éducation.

 Il s'agit d'une violation de leur droit à l'éducation et d'une grande préoccupation pour les agences qui travaillent à promouvoir le droit à l'éducation pour toutes les personnes ayant une déficience visuelle en Afrique.

 Il est à noter que plus de 80% de tous les apprentissages fortuits et les performances des activités de la vie quotidienne dépendent de la vue. La perte de la vue pose donc des défis uniques qui nécessitent un grand nombre de mesures diverses pour permettre aux personnes malvoyantes de participer pleinement et de manière inclusive à l'éducation, à la mobilité et à d'autres activités.

## 3. Engagement

 Le Conseil international pour l'éducation des personnes ayant une déficience visuelle - Afrique (ICEVI Africa) s'est engagé à promouvoir l'égalité d'accès à l'éducation et aux services de soutien appropriés pour les personnes ayant une déficience visuelle en Afrique afin qu'elles puissent réaliser leur plein potentiel. Notre modèle d'apprentissage visionnaire est une stratégie globale qui facilite la collaboration multi-agences dans la fourniture d'une éducation de qualité aux apprenants ayant une déficience visuelle guidée par un objectif commun.

 Grâce à ce modèle, nous cherchons à garantir que tous les apprenants ayant une déficience visuelle ont accès au bon kit (les gadgets et les appareils dont ils ont besoin pour lire et écrire), au contenu (au matériel d'apprentissage dont ils ont besoin dans une gamme de formats accessibles) et Confiance (les compétences et la formation dont ils ont besoin pour pouvoir utiliser les appareils et le matériel d'apprentissage en toute confiance).

 ICEVI Africa estime que, plus que jamais, c'est le moment de prendre des mesures conscientes pour garantir les droits fondamentaux de chaque membre de la société et pour garantir que les segments vulnérables et marginalisés de la société ne soient pas exposés ou soumis à une vulnérabilité ou marginalisation supplémentaire en tant que résultat de la mise en œuvre de mesures de contrôle et d'atténuation contre le COVID-19.

## 4. Appel

 L'ICEVI Afrique appelle donc les gouvernements, les parties prenantes, les entités des droits de l'homme, les organisations de la société civile et les agences internationales de développement à prendre des mesures délibérées pour garantir que, dans leur réponse à la pandémie de COVID-19, tous les apprenants, y compris les apprenants handicapés, aient droit à l'éducation sur un pied d'égalité malgré leurs besoins éducatifs. En particulier, pour les apprenants ayant une déficience visuelle qui font face à des défis uniques dans l'accès à l'éducation et qui sont plus à risque d'exclusion, ICEVI Africa appelle à l'action comme suit :

###  Politiques et planification éducatives inclusives liées à la réponse à COVID-19

 ICEVI Africa appelle les gouvernements et autres parties prenantes à veiller à ce que toutes les politiques et tous les programmes en cours d'élaboration pour répondre à COVID-19 dans le secteur de l'éducation soient inclusifs et démontrent clairement les considérations pour tous les apprenants, y compris ceux qui sont confrontés à une discrimination multiple et intersectionnelle et les autres personnes qui nécessitent un accompagnement continu et personnalisé. En particulier, les gouvernements et les autres parties prenantes sont invités à reconnaître les besoins et les mesures d'intervention uniques et multiformes pour les personnes ayant une déficience visuelle et à prendre les dispositions nécessaires dans ces politiques, plans et programmes dès leur création.

### b. Méthodes alternatives d'apprentissage et de prestation inclusives

 Alors que les gouvernements et les autres parties prenantes prennent des mesures pour fournir des formes alternatives d'apprentissage pendant ces périodes de COVID-19, ICEVI Africa leur demande de veiller à ce que ces mesures n'excluent pas ou ne laissent pas derrière certains apprenants. À cette fin, les gouvernements et les autres parties prenantes sont invités à adopter et à intégrer le modèle d'apprentissage visionnaire dans l'éducation des apprenants malvoyants afin de leur permettre de participer pleinement et de manière significative au processus d'apprentissage comme leurs pairs voyants.

### c. Santé et sécurité dans les établissements d'enseignement

 ICEVI Africa appelle les gouvernements et autres parties prenantes à veiller à ce que les plans de réouverture des établissements d'enseignement et des apprenants à bord prennent en compte la santé et la sécurité des apprenants qui ont besoin d'un soutien continu et personnalisé. Plus précisément, les gouvernements et les autres parties prenantes sont invités à reconnaître la vulnérabilité unique des apprenants atteints de déficiences visuelles dues à la nature de leur lecture, de leur mobilité et de leur socialisation, et à prendre des dispositions explicites à leur sujet. Cela comprend l'équipement des écoles avec des mesures de contrôle et d'atténuation du COVID-19 ainsi que la dotation des enseignants et du personnel de soutien en compétences pour fournir un soutien lié au COVID-19 aux apprenants ayant une déficience visuelle avant la réouverture des établissements.

### d. Collecte d'informations, documentation et diffusion

 L'ICEVI Afrique appelle les gouvernements et les autres parties prenantes à collecter, documenter et diffuser systématiquement des informations sur l'effet et l'impact de COVID-19 sur l'éducation. En particulier, ils sont invités à veiller à ce que la collecte d'informations tienne compte des expériences, des défis et des effets uniques que la pandémie a eu - y compris ses mesures de contrôle et d'atténuation - sur les apprenants qui ont besoin de soutien ; et de veiller en outre à ce que tous les documents et rapports connexes désagrègent les informations en conséquence pour les diverses catégories d'apprenants handicapés.

### e. Financement des interventions pour les apprenants handicapés

 L'ICEVI Afrique appelle les gouvernements et autres parties prenantes à allouer un financement adéquat pour les réponses liées à l'éducation des apprenants handicapés sur le COVID-19. En outre, les gouvernements et les autres parties prenantes sont invités à veiller à ce que ces allocations financières soient éclairées par les besoins uniques et divers des différentes catégories d'apprenants handicapés et répondent à ces besoins, et qu'elles soient disponibles facilement et en temps opportun et aux fins prévues.

### f. Collaboration et implication des parties prenantes

 ICEVI Africa appelle les gouvernements et autres parties prenantes, alors qu'ils s'efforcent d'atténuer les effets de COVID-19 sur le secteur de l'éducation en Afrique, à consulter, impliquer et collaborer - dans toute la mesure du possible - avec des agences travaillant avec diverses catégories d'apprenants handicapés ainsi que des organisations représentatives de personnes handicapées. Il est rappelé aux gouvernements et aux autres parties prenantes que le caractère unique de la déficience visuelle nécessite des interventions variées pour permettre aux personnes ayant une déficience visuelle de participer pleinement à l'éducation et à d'autres activités sociales et économiques. Cela a conduit de nombreux organismes et prestataires de services à féliciter les gouvernements pour dispenser une éducation aux apprenants malvoyants dans chaque pays d'Afrique. À cette fin, les gouvernements et les autres parties prenantes sont invités à faire appel à l'expertise et à l'expérience de ces organismes possédant les connaissances techniques requises en matière d'élaboration, de planification, de mise en œuvre et de suivi des politiques pour garantir que tous les aspects pertinents de la déficience visuelle en particulier et du handicap en général sont inclus.

## 5. Conclusion

 Le risque et l'impact final de COVID-19 sur l'éducation des enfants malvoyants ne peuvent être atténués que par la solidarité internationale et des approches inclusives des droits de l'homme. Nous devons veiller à ce que tous les droits et besoins des apprenants soient satisfaits, grâce à la fourniture effective d’une éducation de qualité et inclusive pendant cette crise et au-delà.

**Mme Gertrude Oforiwa Fefoame**

Président, ICEVI Afrique

Accra, Ghana